

# Bulletin d'adhésion 2020-2021

(1er octobre 2020 - 30 septembre 2021)

Vous souhaitez rejoindre un réseau de professionnels dynamiques et engagés ? Partager votre expérience d'exploitant ? Etre informé des dernières actualités du secteur ? Obtenir facilement et rapidement des réponses aux questions que vous vous posez ? Alors, n'attendez plus et rejoignez vite le plus grand réseau d'exploitants de Parcs de Loisirs Actifs en adhérant au SLA. Découvrez, sans tarder les services inclus dans votre adhésion :

|                                                                                         |        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Consultation téléphonique avec avocat en droit du travail : 240 € TTC.....              | INCLUS |
| Consultation téléphonique avec avocat en fiscalité : 300 € TTC.....                     | INCLUS |
| Consultation téléphonique avec avocat en droit de l'urbanisme : 240 € TTC.....          | INCLUS |
| Mise à disposition de documents type (contrat de travail, POSS, etc...) 150 € TTC ..... | INCLUS |
| Accompagnement démarche Qualité Tourisme (tous les 5 ans) .....                         | 450 €  |
| Remise sur les formations -jusqu'à -15 % de réduction.....                              | INCLUS |
| Entrée au Congrès annuel du SLA 60 € TTC.....                                           | INCLUS |
| Publication d'offres d'emploi sur le site Internet du SLA.....                          | INCLUS |
| Référencement de votre parc sur l'annuaire en ligne du SLA.....                         | INCLUS |
| Inscription sur la liste de diffusion des adhérents du SLA.....                         | INCLUS |

## Et en plus.....

Nous proposons à nos adhérents **plusieurs assurances, notamment une RC Pro** couvrant de nombreuses activités.

Avec près de 400 adhérents, le SLA oeuvre quotidiennement à la défense et la valorisation des activités de loisirs. Le syndicat collabore à l'évolution réglementaire, en participant activement à l'élaboration des normes de construction et d'exploitation des différentes activités représentées.

Le SLA accueille également de nombreux partenaires, principaux fournisseurs des sites de loisirs, et se veut être le porte-parole de toute une industrie moderne, innovante et professionnelle.

Enfin, le SLA a obtenu **sa représentativité, par le Ministère du Travail**, depuis le 26 juillet 2017.

Soucieux de la qualité des sites adhérents, le syndicat participe également au Comité de Pilotage **Qualité Tourisme™** en faisant évoluer la marque et en créant de nouveaux référentiels adaptés à l'ensemble des activités de loisirs.

Le SLA organise également **des formations** afin de professionnaliser, vous et vos équipes, aux compétences du tourisme et des loisirs : Management, Accueil, Communication, etc...

Enfin, deux interlocutrices vous sont dédiées afin de répondre à toutes les questions que vous vous posez.

**POUR QUE NOTRE SYNDICAT SOIT ACTEUR DE L'ÉVOLUTION  
DE NOTRE MÉTIER, ADHÉREZ !**

# Bulletin d'adhésion 2020-2021

(1er octobre 2020 - 30 septembre 2021 - A payer avant le 31 mars 2021)

Dans le cas où plusieurs sites/parcs adhèrent au SLA merci de remplir un bulletin par site/parc

## LE SITE

Nom de la société : ..... Code NAF : .....

Nom du site : ..... Structure juridique : .....

Activité principale : PAH Trampoline Parc Escape Game Parcs aquatiques Autre .....

Adresse : ..... CP ..... Ville : .....

Site Internet : ..... Téléphone : .....

Adresse mail de contact du site : .....

Convention Collective Nationale : Espaces de Loisirs (ELAC) Autre (précisez : .....

Si l'adresse du siège sociale est différente de celle du parc, merci de la renseigner ici :

Adresse du Siège : .....

CP : ..... Ville : .....

## CONTACT PRINCIPAL

Madame Monsieur

Nom : ..... Prénom : ..... Fonction : .....

Tel. portable : ..... Email : .....

## QUELQUES INFORMATIONS

Fréquentation 2020 (en nombre d'entrées) : ..... Chiffre d'Affaire HT 2020 : .....

Période d'ouverture : .....

En cas de sites multi-activités, merci de préciser les activités proposées (paintball, hébergement, snack, etc...) :

.....

.....

Nombre de salariés en CDI (2020) : .....

Nombre de salariés en CDD de plus de 6 mois (2020) : .....

Nombre de salariés en CDD saisonniers (2020) : .....

# Bulletin d'adhésion 2020-2021

(1er octobre 2020 - 30 septembre 2021 - A payer avant le 31 mars 2021)

## MONTANT DE L'ADHESION 2020-2021

La cotisation se calcule sur le CA de l'activité déclarée comme activité principale uniquement

| Chiffre d'affaire                | Montant de l'adhésion |
|----------------------------------|-----------------------|
| SITE EN PROJET/ EN CONSTRUCTION  | <b>154 €</b>          |
| CA < 75 000 € H.T                | <b>298 €</b>          |
| 75 000 € HT < CA < 200 000 € HT  | <b>432 €</b>          |
| 200 000 € HT < CA < 500 000 € HT | <b>483 €</b>          |
| CA > 500 000 € HT                | <b>668 €</b>          |
| Parc supplémentaire              | <b>92 €/site</b>      |

**Droit d'entrée\*** **100 € + montant adhésion**

\* A noter : Le droit d'entrée est dû uniquement en cas de première adhésion au SLA, ou de réadhésion si l'adhérent n'a pas versé de cotisation pendant une ou plusieurs années consécutives.

**L'adhésion 2019-2020 porte sur la période du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2021.  
Une adhésion en cours d'année, ne donne pas droit à une proratisation de la cotisation.**

Coordonnées bancaires  
Nom du compte : SLA  
RIB 14506 01100 728028 19472 34  
IBAN FR76 1450 6011 0072 8028 1947 234  
BIC AGRIFRPP845

### A JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

#### POUR L'ENSEMBLE DES SITES :

☐ attestation d'assurance R.C .en cours de validité

#### POUR LES PAH UNIQUEMENT :

☐ attestation du dernier contrôle technique du PAH  
☐ attestation du dernier contrôle phytosanitaire

En adhérent au SLA, je m'engage à :

- Avoir pris connaissance des statuts du SLA et de son règlement intérieur (disponible sur simple demande au secrétariat et téléchargeables sur le site Internet du SLA) et à les respecter
- Respecter la déontologie syndicale et à me conformer aux décisions du Conseil d'administration et, notamment, aux dispositions prévues par le Règlement Intérieur ainsi qu'aux décisions des assemblées générales
- Payer le droit d'entrée et la cotisation annuelle, et ce au plus tard le 31 juillet de l'année civile

Fait à ..... le .....

Signature

**Le dossier complet est à retourner à :**  
**SLA - 67 RUE SAINT JACQUES - 75005 PARIS**  
**ou par mail à :**  
**h.barbe@sla-syndicat.org**